

par livre aux tarifs intermédiaire et général. On cherche sans doute à détourner ce commerce de la Hollande, car c'est de là que vient la majeure partie de nos importations, puisque nous en avons acheté pour seulement \$14,000 aux Etats-Unis et pour \$11,000 au Brésil. On nous a affirmé à mainte reprise que l'objet de ces augmentations tarifaires est de riposter contre ceux qui ont trop imposé nos produits. Le ministre veut-il me dire quels tarifs la Hollande a relevés contre le Canada?

L'hon. M. RHODES: Il est clair, monsieur le président, que je ne me suis pas muni de statistiques pour répondre à des questions de ce genre. Que je sache, les Pays-Bas n'ont pas augmenté leur tarif contre les produits canadiens; et alors qu'ils l'eussent fait, ce serait leur affaire. Mon honorable ami convient toujours, je suppose, que la Hollande est parfaitement libre d'établir les tarifs qu'elle voudra. Il n'y a pas longtemps j'ai entendu affirmer, sinon par l'honorable député de Weyburn (M. Young), par quelques-uns des collègues qui l'entourent, que les délégués britanniques à la conférence s'étaient montrés trop adroits pour nous. Je dis à mon honorable ami que non seulement ils étaient parfaitement au courant de la situation en ce qui concernait le contenu en livres, mais encore qu'ils savaient très bien à quoi s'en tenir touchant les produits qu'intéresse cet accord.

M. YOUNG: Possible; mais le public canadien, lui, était moins éclairé. Lorsque nous avons constaté, d'après nos statistiques officielles, que nos échanges avaient fléchi dans la proportion de 570 millions de dollars, nous avons cru que c'était là la véritable situation; nous découvrons maintenant que la perte a été bien plus étendue. Il appert que la Hollande n'a pas augmenté son tarif contre nous; mais aujourd'hui nous relevons nos tarifs contre la Hollande. Les Hollandais ne sont-ils pas comme nous? Ne vont-ils pas user de représailles contre le Canada? Je prie le ministre de nous communiquer le chiffre de nos échanges, importations comme exportations, avec les Pays-Bas l'an dernier.

M. POULIOT: En attendant puis-je exprimer une opinion à ce sujet et présenter une proposition au Gouvernement? Je ne la proposerai pas au ministre du Commerce, ni au ministre des Finances, mais par l'intermédiaire du hansom, au premier ministre lui-même. Est-ce que l'on cultive le cacao en Angleterre? Non. Les fèves de cacao viennent de Java, une possession néerlandaise au sud de l'Asie. Il s'en produit aussi à Sumatra et dans d'autres îles des régions tropicales. La Hollande les importe et en tire le beurre de cacao qu'elle

[M. Young.]

exporte en Grande-Bretagne, d'où on le réexpédie au Canada; selon les termes de cet accord ce beurre de cacao, de provenance hollandaise, sera admis au Canada sous le régime de préférence, à titre de produit réexporté d'Angleterre. Nos amis d'en face connaissent la situation commerciale de la Grande-Bretagne; ils savent qu'en 1921 les réexportations anglaises se sont chiffrées à 64 millions de livres sterling. Donc, aux termes du présent traité le beurre de cacao exporté de la Hollande en Angleterre et de là expédié au Canada ne sera pas frappé d'un droit comme celui que l'on perçoit sur les produits étrangers. Autrement dit, ce produit bénéficiera de la préférence bien qu'il soit à demi de la contrebande.

Après ce préambule, puis-je dire ceci au premier ministre? Le ciel l'a gratifié de ces biens matériels qui manquent aux cultivateurs et aux chômeurs par le temps qui court. Je lui suggère de venir en aide à son pays en inaugurant au Canada un nouveau commerce qui fera concurrence aux Pays-Bas. Qu'il importe les fèves de cacao de Java et qu'il en fabrique du beurre de cacao dans un établissement accessoire de la compagnie Eddy à Hull; alors cette compagnie, au lieu de changer le bois en allumettes, changera les fèves de cacao en beurre de cacao.

L'hon. M. STEVENS: Les plaisanteries de mon honorable ami nous ont tous amusés. On m'a demandé les données de nos échanges avec la Hollande. Nos importations de ce pays ont été d'une valeur de \$7,287,000 en 1931, et de \$5,827,000 en 1932; en 1931 nos exportations aux Pays-Bas se sont chiffrées à \$10,477,000 et à \$13,502,000 en 1932. Puis-je dire à l'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot) qui s'est bien amusé de sa plaisanterie, qu'ont goûté certains membres de ce côté, que le projet qu'il a esquissé n'est pas près de se réaliser, vu que les produits de provenance étrangère, pour jouir du régime de la préférence britannique au Canada, doivent contenir une proportion déterminée provenant des pays de l'empire. Je crois que ces articles doivent contenir 50 p. 100 des produits de l'empire. L'augmentation des droits est comparativement faible lorsque les produits sont employés dans la pâtisserie. L'application du tarif de 3 cents au lieu de celui de 2 cents ne créera pas une grande différence, mais elle aura pour effet de détourner le commerce vers les producteurs de l'empire britannique.

M. YOUNG: Le ministre nous a dit que durant l'année financière terminée le 31 mars 1932, nous avons vendu à la Hollande des marchandises pour une valeur d'environ 15 millions de dollars et que nous en avons